RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de l'industrie

Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière placé sous l'autorité du trésorier général des douanes (opérations de la direction interrégionale des douanes – Normandie)

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale de Normandie, représentée par son directeur Monsieur Perry MENZ, ci après désigné sous le terme de « délégant »,

Et

La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1er

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 11 mars 2026

Le délégant, Direction interrégionale des douanes de Normandie *Le directeur interrégional,* Perry MENZ	**Le délégataire,** Trésorerie générale des douanes *Le trésorier général des douanes,* Nadine MORELLE

Visa du préfet,

Jean-Benoît ALBERTINI

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-C010
0302-CDI2-DI76
0302-DI76-DI76
0348-DP76-DR76
0362-CDIE-DR76
0362-MEFR-CDDI
0723-CFIB-DDDI
0723-DR76-DR76